

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nadia Ratthé

<https://www.cadre21.org/membres/697767fea4f1832edaecb26b>

Date d'obtention : 2021-02-10 16:52:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui vise à réduire le temps d'intervention auprès des adolescents. Le développement du cerveau étant incomplet, les jeunes agissent de manière impulsif, sans intention malveillante. La trousse permet de sensibiliser les jeunes dans une méthode respectueuse.

En tant qu'intervenant scolaire, il importe d'intervenir dans le cadre de notre rôle et les limites de celui-ci. On gère ce qui se passe à l'école ou là où il y a des répercussions à l'école. En aucun temps, les images produites par les jeunes ne peuvent être visionnées, peu importe le statut dans l'école (TES, psychoed, direction,)

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permettra d'accompagner adéquatement les milieux et de ramener les interventions selon les rôles et mandats de chaque personne.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Poser uniquement les questions ciblées, ne pas consulter les images, me référer aux agents sociocommunautaires en cas d'hésitation.

Faire les interventions pour chaque jeune concerné. Toutes les interventions sont individuelles.